

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2005/007441**
n°de gestion : **1961B00054**
n°SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 29/09/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCIETE DE VERIFICATION ET D EXPERTISE COMPTABLE société à responsabilité limitée

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
acte sous seing privé du 23/09/2005 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
cession de parts


SOCIÉTÉ D'AVOCATS
B.P. 276
20, rue Fernand Pelloutier
38433 ÉCHINOLLES CEDEX
04 76 22 55 12 - Fax 04 76 22 17 60
ENTRE LES SOUSSIGNES :

TRIBUNAL DE COMMERCE
29 SEP. 2005
GRENOBLE
CESSIONS DE PARTS

7441
RÉVISÉ POUR TIMBRE

- La société BRIANCON GESTION INFORMATIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €, dont le siège social est à GRENOBLE, 91 bis rue Général Mangin, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le n°B 308 053 044
Représenté par Monsieur Eric ZABE, gérant, ayant tous pouvoirs pour agir

- d'une part,
dénommé le cédant

- Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND
demeurant à LA ROCHE SUR FORON, 127 rue Adhémar Fabri
né le 26 décembre 1973 au Creusot (71)
marié avec Madame Carole DELHAYE sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 juillet 2002 à GIEZ (74)

d'autre part,
dénommé le cessionnaire

ONT PROCÉDE AINSI QU'IL SUIIT A UNE CESSION DE PARTS SOCIALES

EXPOSE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GRENOBLE du 1^{er} octobre 1960, , il a été formé entre diverses personnes une société à responsabilité limitée dénommée « Société de Vérification et d'Expertise Comptable , SOVEC» .Cette société a ensuite adopté la forme de Société Anonyme à conseil de surveillance en 1969, puis de société anonyme à conseil d'administration en 1974. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Décembre 2003, enregistrée le 30 Décembre 2003 à GRENOBLE OISANS Bord.2003/817, Case n°2, la société s'est transformée en société à responsabilité limitée.

Le capital social d'un montant de 2 000 000 € a été divisé en 17 609 parts, intégralement libérées et souscrites numérotées de 1 à 17 609 sur lesquelles 388 parts numérotées de 2485 à 2872 appartiennent à la société BGI.

CECI EXPOSE, LES SOUSSIGNES CONVIENNENT CE QUI SUIIT :

CESSIONS DE PARTS

La société BGI, représentée par Monsieur Eric ZABE, cède et transporte par ces présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Hervé LE CURIEUX-BELFOND

EZ HLB
CLB

qui accepte, 130 parts numérotées de 2485 à 2614 sur les 388 parts lui appartenant dans la société.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura droit à la fraction de bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de la même date.

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Madame Carole DELHAYE, épouse du cessionnaire, ici intervenante, reconnaît avoir été avertie de la présente acquisition, en application de l'article 1832-2 du Code Civil, et déclare renoncer à devenir personnellement associé, tant immédiatement que pour l'avenir ; son conjoint aura seul, et définitivement, la qualité d'associé pour les parts acquises.

PRIX

La présente cession de parts est consentie et acceptée moyennant le prix de TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS (384 €) la part soit un prix global de Quarante neuf mille neuf cent vingt EUROS (49 920 €) qui a été payé à l'instant même par le cédant au cessionnaire qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance

AGREMENT

Il résulte de l'article 10 des statuts que toute cession de parts sociales est soumise à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des parts sociales . Par assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2005, la présente cession a été agréée.

OPPOSABILITE A LA SOCIETE

La présente cession deviendra opposable à la société à compter du jour du dépôt d'un exemplaire du présent acte au siège social.

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la société, et au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement des formalités de publicité.

DECLARATIONS

Les parties déclarent :

- qu'elles ont l'état civil indiqué en tête des présentes, qu'elle ne sont pas en état de faillite, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, ou cessation de paiement ou pourvu d'un conseil judiciaire.

Le cédant déclare :

EZ HLB
CLB

- que les parts cédées ne sont grevées d'aucun privilège ou nantissement et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à la libre disposition par le cédant desdites parts,
- que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés et que les parts cédées sont exclusivement représentatives d'apport en numéraire, *et qu'elle n'est pas à pondération immobilière*
- qu'il a été informé des dispositions applicables en matière de plus value imposable .

FRAIS

Les frais, taxes, droits directs et indirects, et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

ELECTION DE DOMICILE

Les soussignés font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait à ECHIROLLES

le 23 Septembre 2005

EN SIX ORIGINAUX

Carole Le Curieux - Belfond

[Signature]

Eric Zuber

[Signature]

Hervé Le Curieux - Belfond

[Signature]

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DE GRENOBLE-CHARTREUSE
 Le 28/09/2005 Bordereau n°2005/1 503 Case n°3
 Enregistrement : 2 388 € Ext 7925
 Timbre : 54 €
 Total liquidé : deux mille quatre cent quarante-deux euros
 Montant reçu : deux mille quatre cent quarante-deux euros
 L'Agente

[Signature]